

VANNES-SUR-COSSON

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

9-2

plu approuvé le 24/06/2013

PLU prescrit le : 23/10/2008
PROCEDURE

ECHELLE : 1/15000 ème

FEUILLE UNIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement

Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précisions, se référer aux documents officiels
en se rapprochant des services gestionnaires.

LEGENDE

Nota : Tous les cours d'eau non domaniaux sont concernés par la servitude
Foi passage instituée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de
la protection de l'environnement.

A4

PROTECTION AUX ABORDS DES CIMETIERES

INT1

En ce qui concerne :
- les équipements sportifs, voir fiche JS1
- les plans d'alignements, voir fiche EL7
- les lignes électriques MT et BT, voir les plans EDF.

